

# Les édifices labellisés patrimoine du XXe siècle

département	Alpes-Maritimes
commune	Théoule-sur-Mer
appellation	<b>Résidence Port-La-Galère</b>
adresse	
auteur	Jacques COUELLE (Vitorge et Kandjian, collaborateurs)
date	1968-1979
protection	édifice non protégé
label patrimoine XXe	Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) du 28 novembre 2000

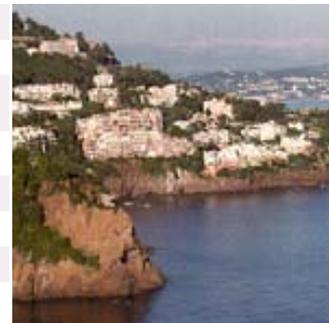


Photo : © Delphine Borg, 2006, ENSA Marseille/Laboratoire INAMA

Dans les années 60 le promoteur Charles Tiffen a l'intuition d'associer à un site extraordinaire la recherche formelle non conventionnelle de l'architecture sculpture de Jacques Couëlle, dans le but de séduire une clientèle aisée sensible à la mode et à une certaine exubérance. Sa stratégie impose que les trois quarts des appartements soient vendus sur plans avant d'entreprendre le chantier.

Après une esquisse d'intention, qui définit l'esprit de la nouvelle résidence, et la réalisation de la première tranche des travaux, les rapports entre Charles Tiffen et Jacques Couëlle se dégradent. Couëlle est relégué au rôle de conseiller artistique puis abandonne le chantier. L'achèvement de l'opération est confié à l'architecte Leopold Vittorge (1968). De son côté Antti Lovag témoigne avoir suivi le chantier à l'époque où il travaillait chez Jacques Couelle.

La Cité Marine de Port-La-Galère est une résidence de luxe composée d'immeubles de trois à quatre niveaux en moyenne offrant au total 400 appartements orientés vers la mer. Elle est équipée d'un port privé, d'une capitainerie, de commerces, d'un club d'été et d'un club d'hiver, chacun avec piscine et restaurant. Elle offre de très nombreux espaces extérieurs, jardins et plages artificielles.

D'inspiration organique, chaque bâtiment est identifié à une "grappe" de logements accessibles par des systèmes de passerelles. La structure proliférante des bâtiments réinterprète, sous une forme pittoresque appuyée, le thème du vernaculaire. Au lyrisme des masses font écho les éléments de second œuvre et de décoration en ferronnerie, cuivre, céramique et verre coloré, calés sur un vocabulaire de formes organiques, d'esprit populaire, inventif et joyeux.

En cours de chantier le langage plastique des façades a évolué dans un esprit que l'on peut imaginer plus redevable à Vittorge qu'à Jacques Couëlle. Les courbes de l'architecture sculpture s'aplanissent et se simplifient progressivement. Vittorge abandonne l'aspect ondulant de l'ensemble pour lui préférer un dessin de retournement vertical des gardes corps, loin des façades des premiers logements réalisés en front de mer sous la direction de Couëlle, évoquant des nids d'insectes creusés dans la roche. Vittorge simplifie la volumétrie globale et renforce l'horizontalité des façades modifiant la trame structurelle qui passe de 5 à 7 mètres de largeur. Selon la technique de Couëlle, les façades sont modelées en plâtre sur armatures métalliques accrochées à la structure des bâtiments.

La répartition intérieure des logements est étrangère à l'univers de Jacques Couëlle et à sa recherche d'organicité. Au total, la participation directe de Jacques Couëlle au chantier peut être circonscrite à la seule réalisation de l'hôtel dit Club d'Hiver. Le sculpteur Toni Grand réalise la porte d'entrée et les "grilles" des fenêtres de cet édifice (et sans doute aussi le foyer de la cheminée). Fidèle à sa première manière, Jacques Couëlle y insère des éléments anciens récupérés (fronton néo-classique en pierre).

Rédacteurs : Laboratoire INAMA / ENSA Marseille Jean Lucien Bonillo, Raffaella Telese, 2005-2008

A lire aussi dans Patrimoine du XXe du siècle, l'étude [Les Trente Glorieuses dans les Alpes-Maritimes](#)